

# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AZCO

Merci de renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante :

Association de Zoothérapie de Côte d'Or  
 Ferme de Tavanne - 21560 ARC SUR TILLE France  
 Ou par mail à : [info@azco.eu](mailto:info@azco.eu)

A  
Z  
C  
O

Nom du participant : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Mail : ..... Site Internet : .....

Profession : .....

Intitulé de la Formation	Coût	Nombre de jours	Ref Formation	Dates	Choix
La Médiation Animale au Service du Projet d'Accompagnement	750 €	5 j	MASPA 1	09-13/10/2017	
			MASPA 2	04-08/12/2017	
			MASPA 3	12-16/02/2018	
			MASPA 4	23-27/04/2018	
			MASPA 5	02-07/07/2018	
Optimiser la Présence du Chien en Médiation Animale	900 €	2 * 3 j	OPCMA 1	18-20/09/2017 + 16-18/10/2017	
			OPCMA 2	08-10/01/2018 + 19-21/02/2018	
La Médiation Animale auprès des Enfants (Hors Handicap)	450 €	3 j	MAE 1	05-07/10/2017	
			MAE 2	08-10/02/2018	
La Médiation Animale auprès d'Enfants à Particularités	450 €	3 j	MAEP 1	02-04/11/2017	
			MAEP 2	08-10/03/2018	
La Médiation Animale auprès des Séniors	450 €	3 j	MAS 1	23-25/11/2017	
			MAS 2	05-07/04/2018	
Connaissance de soi, Meilleur Ajustement à l'Autre	450 €	3 j	CSMAA	/01/2018	
La Médiation Animale et l'Enfant Hospitalisé	300 €	2 j	MAEH 1	25-26/09/2017	
			MAEH 2	15-16/01/2018	
Boîte à outils et Créativité en Médiation Animale	300 €	2 j	BOCMA 1	13-14/11/2017	
			BOCMA 2	19-20/03/2018	
Favoriser le Bien-être de son chien en Médiation Animale	300 €	2 j	FBECMA 1	01-02/12/2017	
			FBECMA 2	02-03/03/2018	
			FBECMA 3	11-12/05/2018	
Management en Projets de Médiation Animale	350 €	2 j	MPMA	25-26/01/2018	

Cases à cocher

Acompte de 50% versé à l'inscription. Règlement de la totalité au 1<sup>er</sup> jour de la formation. Une convention sera remise dès l'inscription puis une facture sera remise après règlement de la prestation en fin de formation.

Date :

Signature :





## RÉSERVATION POUR L'HÉBERGEMENT

*Merci de renvoyer ce bulletin à l'adresse suivante si vous souhaitez un hébergement pendant votre formation :*

*Association de Zoothérapie de Côte d'Or  
Ferme de Tavanne - 21560 ARC SUR TILLE France  
Ou par mail à : [info@azco.eu](mailto:info@azco.eu)*

Adresse de l'hébergement : Ferme de TAVANNE 21560 ARC SUR TILLE

Nom et prénom du stagiaire : .....

Nous vous proposons également un hébergement sur place à côté du centre de formation, à Arc sur Tille dans une ferme aménagée non loin de Dijon (environ 10 mn) !

Il s'agit plus précisément au RDC de notre maison dans lequel un espace vous est complètement dédié comprenant 2 chambres ainsi qu'une salle de bain et un salon avec TV séparé.

Nous mettons à votre disposition pour une somme de 35 Euros / nuit en chambre partagée un hébergement petit déjeuner inclus. Les chambres disposent chacune de deux lits simples, d'un placard de rangement, d'un accès Wifi et TV, le tout dans un cadre joli et calme.

Il est aussi très facile de se garer. Nous mettons par ailleurs à votre disposition au cours de la semaine des ouvrages et articles consultables sur place sur la médiation par l'animal.

Les petits déjeuners sont inclus dans la formule.

Les repas du midi sont pris avec le groupe de formation mais restent à votre charge (micro onde et frigo disponibles).

Quant aux repas du soir, vous avez la possibilité soit de préparer votre popote vous même (accès micro onde, plaque, frigo....) soit de profiter de la formule demi pension pour 12 Euros / repas en précisant bien sûr si vous suivez un régime particulier.

Hébergement souhaité : OUI / NON

Date des nuits souhaitées :

Demi pension : OUI / NON

Régime particulier : .....

**Date :**

**Signature :**

# CONDITIONS GÉNÉRALES

Consultables sur [www.azco.eu](http://www.azco.eu)

Pour rappel, il n'existe à ce jour **AUCUN Diplôme ou Certificat d'Intervenant, de Praticien en Médiation Animale ou de Zoothérapeute qui soit reconnu d'une façon ou d'une autre par l'état ou l'éducation nationale.**

Pour autant, à l'issu de chaque formation, AZCO délivrera à chaque stagiaire une attestation de suivi de formation ainsi qu'un Certificat de Formation AZCO précisant les dates et lieux de la formation. Ce Certificat peut être un argument permettant de valoriser votre travail et vos compétences et de faciliter ainsi vos démarches auprès des bénéficiaires.

## \* GÉNÉRALITÉS SUR AZCO :

AZCO - Ferme de Tavanne - 21560 - ARC SUR TILLE  
 TEL : 06.31.80.20.67 / 06.71.26.39.85  
 info@azco.eu / [www.azco.eu](http://www.azco.eu)  
 SIRET : 524 414 687 00029  
 N° Formateur : 26210306021

## \* DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

a) Le stagiaire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à AZCO, la somme correspondant aux frais de formation présentés dans ce catalogue. Ces prix sont entendus TTC, AZCO n'étant pas assujettie à la TVA.

b) AZCO, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la convention nominative le reliant au client ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

c) Modalités de règlement : Acompte de 50% versé à l'inscription. Règlement de la totalité au 1<sup>er</sup> jour de la formation. Une facture nominative sera remise après règlement de la prestation.

## \* CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Les stagiaires ayant validé au moins 5 jours de formation auprès d'AZCO sont invités gratuitement et s'ils le souhaitent, à venir participer à d'autres ateliers pendant 1 année.

Cela peut leur permettre d'approfondir leur pratique sur un public en particulier (crèche, oncologie, IME, périscolaire, Loisirs adaptés, EHPAD...) ou de pousser plus en avant leur découverte de la pratique.

## \* SECRET PROFESSIONNEL :

Le stagiaire s'engage à respecter un devoir de secret professionnel sur tout ce qu'il pourra voir, entendre et faire durant des ateliers.

## \* DÉBIT OU ABANDON :

Sur chaque fiche est indiqué un effectif minimum, nécessaire et indispensable à ce que la formation en question soit maintenue.

Pour toute insuffisance de participants à la session prévue, AZCO se réserve le droit d'annuler ou de reporter celle-ci. Les stagiaires seront informés immédiatement. AZCO se dégage de toute responsabilité pour d'éventuels frais engagés par les participants.

Pour toute annulation, du fait d'AZCO, l'acompte est remboursé et/ou conservé pour une autre session au choix du participant.

En cas d'annulation par le participant à moins d'un mois du début de la formation, l'organisme retiendra la somme correspondant à 25 % du montant total de la formation du fait des dépenses et engagements réalisés dans le cadre de cette action.

En cas d'annulation par le participant à moins de 15 jours du début de la formation, l'organisme retiendra la totalité de l'acompte versé (soit 50 % du montant total) ou facturera la somme correspondante à l'établissement prescripteur.

Toute annulation moins de 7 jours avant le début de la formation et/ou en cas de non-présence du stagiaire au 1<sup>er</sup> jour de la formation, 75 % du coût de la formation seront dus à AZCO.

Dans le cas où un certificat médical (antérieur à la date d'annulation) serait présenté pour justifier l'annulation du stagiaire, ce dernier aura toutefois la possibilité de se réinscrire sans coût supplémentaire à une session ultérieure équivalente et dans un délai d'une année. Les montants retenus seront alors déduits du coût total de la formation choisie.

## \* CONFIDENTIALITÉ :

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser à des fins autres que la stricte utilisation dans le cadre de son activité professionnelle et ce excluant la formation, le contenu des formations - oral comme écrit - ainsi que tous les documents fournis par AZCO. Il s'engage de fait à ne pas vendre, plagier, diffuser ou commercialiser tout ou partie de ces documents et à ne pas les transmettre à des personnes non formées par AZCO, sous peine de poursuites par AZCO auprès du Tribunal de Dijon.

Aucun enregistrement audio ou vidéo n'est autorisé au cours des formations. Les photos devront faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation.

## \* LITIGES :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Dijon sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.